Présentation brève et synthétique
des informations financières de la commune

La Loi NOTRé (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) a inscrit dans le CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales) l'obligation de joindre au budget primitif une présentation brève et synthétique des informations financières essentielles de la commune :

CGCT - article L2313-1 :

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L. 2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L. 2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

- Prévisions budgétaires 2025 (budget principal et budgets annexes)

Le Budget Primitif 2025 présente les caractéristiques suivantes :

Fonctionnement	Investissement
Dépenses et Recettes	Dépenses et Recettes
2 180 662,23 €	2 121 599,84 €

Fonctionnement
L'examen de la section n'appelle pas de commentaires particuliers ; le sujet de la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement est toujours d'actualité. La possible diminution des dotations d'état en 2025 n'a pas été actée mais risque de revenir pour l'exercice 2026.

Investissement

Les projets d'investissement 2025 s'élèvent à 1 277 924€ (voir tableau récapitulatif), hors travaux commandés en 2024 non terminés ou non facturés (573 989,36€ concernant pour l'essentiel la construction de l'accueil jeunes et la réhabilitation du vestiaire).

Pour financer le projet de rénovation du vestiaire et la construction de l'accueil jeunes, des demandes de subvention du Département et de la Caisse d'Allocations Familiales sont attendues à hauteur de 258 648€.

Tableau récapitulatif des projets 2025

Désignation	Commandé	À soumettre
Vitrines extérieures		1 600
Vitrines extérieures		1 600
Bassin Coquelicot		11 400
Armoire réfrigérée	3 200	
Outils électroportatifs		7 200
Main courante Charmes		5 100
Menuiserie école maternelle		28 350
Défibrillateurs (3)		4 521
Ordinateur portable Atelier	1 270	
Panneaux acoustiques réfectoires		11 000
Racks de rangement atelier		4 100
Chaises salle du conseil		2 100
Vidéoprojecteur		1 900
Sono portable		560
Voile ombrage bibliothèque		700
Gouttières local mairie		2 400
Plateau surélevé MILCOLOR		8 200
Pose caniveaux ALEURS		7 800
Routes partagées		7 800
Signalétique horizontale		5 800
Signalétique verticale		900
Réfection socle monument		2 600
CONSTRUCTION et RÉNOVATION		
Avenants liés à la réhabilitation	1 728	
Avenants liés à la réhabilitation (tranchées EP et fibre)		4 603
Avenants liés à la réhabilitation (carrelage)		1 014
Avenants liés à la construction (membrane)		4 040
Avenants liés à la construction (# Dévilloise et Delaunay)		2 038
Aménagement aire sportive et plaine de jeux		
LOT1 - VRD		465 000
LOT 2 - MARQUAGE AU SOL		123 000
LOT 3 - JEUX ESPACES VERTS		369 000
LOT 4 - PUMPTRACK		166 700
Avenant lié à la maîtrise d'œuvre		20 700
	6 198	1 271 726
	1 277 924 €	

Les dépenses d'investissement intègrent les dépenses liées au projet de l'aménagement de l'aire sportive et de la plaine de jeux autour du stade (1 144 400€). Des demandes de subventions auprès de l'État et du Département sont en cours et nous espérons des réponses favorables.

- Dette

Le financement de ces projets de travaux 2025 sera assuré par des fonds propres de la commune et par les subventions demandées, avec un recours à l'emprunt limité à un maximum de 450 000€.

- Taux

Les taux d'imposition votés en 2025, identiques à ceux de l'année 2024, sont les suivants :

Taxe Habitation (résidences secondaires ou logements vacants)	25,65%
Taxe Foncière Bâti	62,68%
Taxe Foncière Non Bâti	84,40%

Les taux d'imposition n'ont pas évolué depuis l'année 2012. Pour cette nouvelle année, il est proposé de ne pas les modifier. Il est rappelé l'intégration, en 2021, dans la taxe sur le Foncier Bâti la Commune de celle auparavant perçue par le Département et désormais au profit de la Commune. Il est rappelé que le coefficient de revalorisation des valeurs locatives cadastrales est augmenté de 1,7% pour l'année 2025 (après + 3,90% en 2024 et + 7,10% en 2023).

- Subventions et participations versées

Prévisions des subventions aux associations

Association "L'ÉGLISE D'ESLETTES : MÉMOIRE ET PATRIMOINE	500,00 €
Association Les Chats du Houlme	800,00 €
Association Médico Educative Rouennaise (AMER)	150,00 €
Banque Alimentaire	50,00 €
Centre Normandie Lorraine	200,00 €
Comité d'Animation des Fêtes d'Eslettes	1 000,00 €
Coopérative scolaire Ecole Claudine Guérin	400,00 €
Coopérative scolaire Ecole Denis Diderot	700,00 €
Exceptionnelle Ecole Denis Diderot (dont classe de mer 5 000€)	6 500,00 €
Football Club du Nord-Ouest	1 000,00 €
Foyer Rural de Jeunes et d'Education Populaire	4 000,00 €
Foyer Socio-éducatif Collège Eugène Noël	1 000,00 €
HANDI SUP	100,00 €
La Récré des Écoliers	1 000,00 €
Les Amis du Livre	1 900,00 €
MFR Coqueréaumont	80,00 €
MONTVILLE HOUPPEVILLE BASKET BALL	750,00 €
PAR-TAGE Espace horticole	65,00 €
PAPILLONS BLANCS	100,00 €
Restaurants du Cœur	250,00 €
SPORTEE	300,00 €
SSIAD	500,00 €
Secours populaire	300,00 €
SOLEPI (0,50 X 1 654)	1 000,00 €

Le montant total des subventions accordées pour l'année 2025 s'élève à 22 645€.

&&&&&